

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10.02.2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT le 10 février à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session **ordinaire**.

Il y avait 7 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mr BERTUEL, Mr ROLLAND, Mme TRAPEAU, Mme CHAMILLARD.

Absents excusé :

Président de séance : Mr Dominique GUILLIN

Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER

Dominique GUILLIN, Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Monsieur le Maire explique que compte tenu du courrier reçu qui s'appuie sur des articles ou des paroles qui ne reflètent pas la réalité des débats, il propose de faire cette réunion du Conseil Municipal à huis clos.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et une abstention,

- **DECIDE de faire la réunion du Conseil Municipal à huis clos.**

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 18 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations Désignation du représentant à la Commission CLETC

Monsieur le Maire explique que suite à la fusion des communautés de communes formant le nouvel EPCI LOIRE FOREZ AGGLOMERATION, l'article 1609 nonies C du code général des impôts impose la création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Pour notre commune, nous devons désigner un représentant pour participer à la Commission CLETC.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C.

Vu l'arrêté préfectoral n° 285 en date du 29 septembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération Loire Forez.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Loire Forez en date du 24 janvier 2017 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 93 membres, à savoir :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et moins de 10 000 habitants
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Considérant qu'il convient de désigner le conseiller municipal amené à représenter notre commune au sein de cette commission.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- DECIDE de désigner le conseiller municipal suivant comme membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Monsieur Pascal COSTON.

3/ Délibération Demande de subvention au Département pour le projet des toitures inscrit au COCS

Suite à l'acceptation du COCS en date du 11 janvier 2017 par le Département de la Loire, pour les trois projets inscrits et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2016, dans sa séance du 10 novembre 2016, il convient de solliciter la subvention concernant le projet suivant : Réfection de la toiture de la Cure pour un montant du projet de 37.111 € HT, réalisée avec dérogation en août 2014.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention Département de la Loire sollicitée au titre du COCS	9.835,00 €
- Autofinancement	27.276,00 €

Après avoir ouï cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE de faire une demande au Département pour le projet des toitures inscrit au COCS.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rattachant à la présente demande.

4/ Délibération Demande de subvention au Département pour le projet du bâtiment de la Poste inscrit au COCS

Suite à l'acceptation du COCS en date du 11 janvier 2017 par le Département de la Loire, pour les trois projets inscrits et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2016, dans sa séance du 10 novembre 2016, il convient de solliciter la subvention concernant le projet suivant : Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste pour un montant du projet de 138.581 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Département de la Loire sollicitée au titre du COCS	18.165,00 €
- Fonds de concours Communauté de Communes du Pays d'Astrée	50.000,00 €
- Autofinancement	70.416,00 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- ACCEPTE de faire une demande au Département pour le projet du bâtiment de la Poste inscrit au COCS.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rattachant à la présente demande.

5/ Délibération Demande de subvention au Département pour le projet du bâtiment de la Mairie inscrit au COCS

Suite à l'acceptation du COCS en date du 11 janvier 2017 par le Département de la Loire, pour les trois projets inscrits et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2016, dans sa séance du 10 novembre 2016, il convient de solliciter la subvention concernant le projet suivant : Réalisation de travaux sur le bâtiment de la nouvelle mairie pour un montant de travaux de 92.666 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Département de la Loire sollicitée au titre du COCS	30.000,00 €
- DETR sollicitée	-----
- Autofinancement	SOLDE

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- ACCEPTE de faire une demande au Département pour le projet du bâtiment de la nouvelle

Mairie inscrit au COCS.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rattachant à la présente demande.

6/ Délibération Demande de subvention au titre de l'aide de solidarité des enveloppes cantonales pour des travaux sur l'eau

Monsieur le Maire explique que nous pouvons solliciter une subvention au Département de la Loire au titre de l'aide de solidarité pour les travaux réalisés sur le réseau d'eau en 2016 sur un montant total de travaux de 7.620 €.

Subvention sollicitée 60 % du montant total soit 4.572,00 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTÉ** de faire une demande de subvention au titre de l'aide de solidarité des enveloppes cantonales pour des travaux sur l'eau.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rattachant à la présente demande.

Questions diverses

- **Communication**

Pour faire suite au courrier du « collectif contribuables » reçu en Mairie, dont tous les conseillers ont pris connaissance, le Conseil Municipal décide de faire une réunion publique le samedi 22 avril prochain à 15 heures à la salle des fêtes pour faire le bilan des trois dernières années, expliquer les projets et répondre aux questions qui seront posées.

- **Orientation budgétaire 2017**

Un point est fait sur le budget 2017. Celui-ci fera l'objet d'un prochain conseil après des réunions de travail.

- **Ramassage encombrants**

L'équipe municipale rappelle qu'elle a proposé d'enlever les encombrants à la demande des personnes dans l'incapacité à se rendre à la déchetterie de la Presle pour ce faire, demande devant être faite au secrétariat de mairie pour convenir d'un rendez-vous.

- **Ralentisseur**

A la demande d'administrés, la municipalité étudie la possibilité de créer deux ralentisseurs sur la VC n° 1 de la Gravenne.

- **Conseil d'école**

Elisabeth MASSACRIER fait un compte rendu du dernier conseil d'école du lundi 6 février dernier.

L'effectif pour la prochaine rentrée scolaire 2017-2018 devrait se maintenir à environ 30 élèves pour le RPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Mr GUILLIN

Mr COSTON

Mme MASSACRIER

Mme TRAPEAU

Mr ROLLAND

Mr BERTUEL

Mme CHAMILLARD